



Résolution

Engagement et activités des syndicats en Europe : se mobiliser pour une éducation publique de qualité, au profit des élèves, et pour une amélioration du statut des enseignant-e-s, des universitaires et de l'ensemble des personnels de l'éducation

Adopté par la Conférence spéciale du CSEE, convoquée à Liège, en Belgique, les 5 et 6 juillet 2022

Faisant suite et conformément aux résolutions adoptées par le [8^e Congrès de l'IE](#) à Bangkok en 2019 et aux [résolutions](#) adoptées à la Conférence du CSEE en 2020 et la Conférence extraordinaire du CSEE en 2021, cette Conférence spéciale du CSEE

Reconnaît et salue le dévouement professionnel permanent des enseignant-e-s, des universitaires et des personnels de l'éducation et leurs efforts colossaux déployés durant la pandémie pour continuer à dispenser une éducation inclusive et de qualité, en dépit des défis bien réels qui ont été rencontrés.

Reconnaît ce qui suit :

1. Une éducation inclusive et de qualité, financée par les pouvoirs publics, est fondamentale pour relancer nos économies et nos sociétés, améliorer le bien-être des enfants et des jeunes, consolider la solidarité et l'empathie et construire un avenir meilleur pour l'Europe. Elle est d'autant plus essentielle en périodes de crises, qu'elles soient d'origine financière, sanitaire, environnementale ou politique. Une éducation inclusive et de qualité permet de préparer les jeunes à devenir des citoyen-ne-s engagé-e-s, actif-ive-s et critiques, de susciter un sentiment d'appartenance, de promouvoir l'égalité des chances dans la vie et de garantir que personne ne sera laissé pour compte en ces temps difficiles.
2. L'éducation inclusive et de qualité se fonde sur une profession enseignante attrayante, diversifiée et tenue en haute estime, jouant un rôle crucial dans la relance, comme le souligne la résolution du CSEE Pour une reprise fondée sur l'éducation. En effet, la valeur et l'importance de la profession enseignante pour la société, ainsi que la reconnaissance du travail considérable accompli par les enseignant-e-s, les universitaires et les personnels de l'éducation, sont apparues clairement durant la pandémie de COVID-19 et restent d'actualité,

35 à l'heure où les sociétés se préparent pour l'avenir dans le contexte de la transformation
36 numérique et de l'urgence climatique.

37 3. Les syndicats européens de l'enseignement ont travaillé et continuent à travailler sans relâche
38 pour protéger les conditions de travail et défendre l'égalité des chances des personnels de
39 l'éducation et lutter pour leurs droits et la justice sociale. Ils apportent à leurs affiliés le soutien
40 professionnel et psychologique dont ils ont besoin et cherchent à renforcer l'attrait et le statut
41 de la profession enseignante.

42 4. Dans de nombreux pays, la crise de la COVID-19 s'est traduite par une tendance à réduire
43 l'éducation uniquement à quelques indicateurs aisément mesurables ou à une étape de
44 préparation directe au marché du travail. Cette situation contribue à accentuer les problèmes
45 que rencontre la profession, dans la mesure où elle nous écarte d'une approche plus globale
46 de l'éducation dont le but ne consiste pas à préparer les enfants et les jeunes uniquement à
47 leur vie professionnelle, mais surtout à une vie de citoyen-ne-s libres, autonomes et
48 responsables capables de s'adapter à la société et à l'environnement dans lesquels il-elle-s
49 vivent. Cette vision étriquée de l'éducation continue de détériorer la qualité de l'éducation et
50 l'attrait de la profession enseignante.

51

52 **Reconnait ce qui suit :**

53

54 1. La profession enseignante connaît des problèmes importants en termes d'attrition et de
55 rétention dans de nombreux pays européens, se traduisant par une diminution de l'attrait et
56 de la diversité de ce secteur. Ces problèmes ont encore été aggravés au cours de ces deux
57 dernières années en raison de la pandémie de COVID-19, qui a eu un impact négatif sur le
58 statut de la profession enseignante : pénuries majeures d'enseignant-e-s ; détérioration des
59 conditions de travail ; augmentation de la charge de travail ; problèmes liés à l'apprentissage
60 numérique et mixte ; emplois précaires, augmentation du nombre d'élèves par classe et
61 précarisation des effectifs ; recrudescence des problèmes de burn out, de santé mentale et
62 de bien-être ; augmentation du stress lié au travail ; dévalorisation du statut de la profession
63 et manque de soutien et de développement professionnels pertinents.

64 2. Les préoccupations et problématiques sociétales telles que la pauvreté, le racisme et les
65 problèmes familiaux s'invitent dans les classes avec les élèves et compliquent la tâche des
66 enseignant-e-s. Ces préoccupations ont un impact particulièrement négatif sur les résultats
67 scolaires, surtout lorsque les écoles ne sont pas suffisamment soutenues pour faire face aux
68 problèmes que cela engendre.

69 3. La tendance croissante des gouvernements à prendre des décisions unilatérales, à négliger le
70 dialogue social et à ne respecter ni l'autonomie des partenaires sociaux ni leurs droits en
71 matière de négociation collective représente un réel obstacle pour certains syndicats
72 européens de l'enseignement depuis de nombreuses années. Aujourd'hui, les syndicats de
73 l'enseignement se heurtent à un manque de volonté politique de la part des autorités
74 éducatives et des pouvoirs publics qui, se servant de la crise de la COVID-19 comme prétexte,
75 se montrent de plus en plus réticents à engager le dialogue social.

- 76 4. La précieuse contribution des enseignant·e·s, des universitaires et des personnels de
77 l'éducation pendant la pandémie de COVID-19 n'a donné lieu à aucune reconnaissance
78 formelle, telle qu'une augmentation des salaires, un soutien concret ou une amélioration des
79 conditions de travail. Au lieu de cela, certains gouvernements, cherchant à pallier les pénuries
80 d'effectifs, ont utilisé la crise comme excuse pour recruter des enseignant·e·s temporaires ne
81 possédant pas les qualifications habituellement requises pour enseigner.
- 82 5. La privatisation et la commercialisation gagnent du terrain au sein de l'éducation, se
83 traduisant par une précarisation de la profession et une dégradation des conditions de travail
84 particulièrement préjudiciables à la qualité de l'éducation publique et susceptibles de pousser
85 les familles à recourir à des cours privés ou à des services éducatifs complémentaires,
86 accentuant ainsi les inégalités socio-économiques ou autres, entre les élèves. Le manque
87 d'attrait de la profession enseignante et le manque de soutien offert aux enseignant·e·s et aux
88 personnels de l'éducation rendent également impossible de répondre aux besoins particuliers
89 des élèves, notamment ceux et celles ayant des besoins spéciaux, évoluant dans des
90 environnements multilingues et multiculturels, appartenant à des milieux socio-économiques
91 défavorisés ou résidant dans les zones rurales.
- 92 6. La crise de la COVID-19 a accéléré l'utilisation des technologies numériques et des systèmes
93 d'intelligence artificielle dans l'éducation, ce qui soulève de nouvelles questions concernant
94 les conditions de travail des enseignant·e·s, des universitaires et des personnels de l'éducation
95 et risque de porter atteinte à la liberté pédagogique, au pouvoir d'action des universitaires et,
96 en définitive, au rôle même des employé·e·s de l'éducation. Cette évolution a contribué à
97 l'émergence de nouvelles méthodes pédagogiques et a confirmé une nouvelle fois la valeur
98 irremplaçable de l'enseignement présentiel et de l'interaction sociale au sein de l'éducation,
99 tout en mettant à nu le manque de préparation des systèmes éducatifs à l'utilisation des
100 technologies numériques.
- 101 7. D'autre part, la pandémie de COVID-19 a exacerbé les risques existants en matière de santé
102 et de sécurité des enseignant·e·s, des universitaires et des personnels de l'éducation (ex.
103 stress lié au travail, risques psychosociaux, cyber-harcèlement, cyber-intimidation,
104 impossibilité de se déconnecter, etc.), mais elle a aussi démontré la nature destructrice et non
105 durable des politiques néolibérales prônant la loi du plus fort, ainsi que l'impact significatif
106 des défis environnementaux et des mesures d'atténuation sur le marché du travail européen
107 et la vie des travailleur·euse·s.
- 108 8. En outre, à la suite de l'invasion de l'Ukraine par la Russie, les systèmes éducatifs et les
109 syndicats de l'enseignement européens se trouvent face à de nouveaux défis : accueillir des
110 millions de réfugié·e·s, principalement des femmes et des enfants, et renforcer l'éducation à
111 la citoyenneté démocratique afin de s'assurer que la tolérance, la solidarité et l'esprit critique
112 soient des notions mises en avant lorsque l'on aborde cette guerre dans l'éducation et la
113 société.

114

115 **Considère ce qui suit :**

116

117 1. La crise multidimensionnelle que traverse actuellement l'Europe appelle une transformation
118 profonde de l'organisation sociale, politique et économique de nos pays et de nos sociétés,
119 fondée sur les principes de la paix et de la solidarité. L'éducation inclusive et de qualité, basée
120 sur une profession attrayante, diversifiée et mise en valeur, est l'une des clés de cette
121 transformation.

122 2. Le double rôle des syndicats de l'enseignement et leur droit légitime d'être consultés en temps
123 opportun pour toutes les questions qui concernent directement les employé·e·s de ce secteur
124 sont des piliers fondamentaux et l'unique solution pour remédier à la gravité des problèmes
125 socio-économiques actuels. Le respect et la protection des libertés et des droits syndicaux
126 fondamentaux font partie des principes essentiels sur lesquels repose une société moderne
127 et démocratique. Un dialogue social efficace et le renforcement de la négociation collective
128 sont des conditions préalables indispensables pour garantir des rémunérations, des retraites
129 et des conditions de travail décentes et apporter des réponses aux revendications croissantes
130 en faveur d'un apprentissage de qualité et d'une profession enseignante attrayante,
131 gratifiante et diversifiée.

132 3. Les syndicats de l'enseignement œuvrent en faveur d'une relance sociale efficace, offrant un
133 avenir meilleur pour les personnels de l'éducation, les jeunes, la société et la planète, en
134 réclamant des priorités fermes en matière d'investissement pour l'éducation et la formation,
135 notamment dans le cadre des fonds et des politiques de relance et de résilience, basées sur
136 un équilibre démocratique entre la vision technocratique des objectifs et les responsabilités
137 liées à long terme, à commencer par le soutien à la profession enseignante, condition
138 préalable indispensable à l'éducation inclusive et de qualité.

139 4. Si l'on souhaite préserver la qualité des environnements de travail et d'apprentissage et
140 revaloriser le statut de la profession enseignante, il est de la plus haute importance de garantir
141 la santé et la sécurité dans les environnements pédagogiques, ainsi que le bien-être des
142 enseignant·e·s, des universitaires et des personnels de l'éducation, en prenant en compte
143 l'impact à long terme de la crise de COVID-19, l'urgence climatique et l'importance croissante
144 de la numérisation.

145 5. Une société et une éducation de plus en plus numérisées, interconnectées et axées sur la
146 durabilité requièrent des enseignant·e·s, des universitaires et des personnels de l'éducation
147 qu'ils mettent en pratique un ensemble complexe de compétences et des approches
148 pédagogiques et de l'apprentissage fondamentalement différentes, l'apprentissage
149 interdisciplinaire, l'approche globale de l'école, l'approche pratique des compétences et
150 aptitudes numériques et écologiques, ainsi que la capacité à évaluer et appréhender les
151 risques et les avantages liés à l'utilisation des technologies numériques et des systèmes
152 d'intelligence artificielle dans un cadre pédagogique. Raison pour laquelle les syndicats de
153 l'enseignement devraient avant tout veiller à ce que les personnels de l'éducation bénéficient
154 d'un soutien professionnel efficace, afin d'assurer leur préparation à la profession en leur
155 offrant une formation initiale et un développement professionnel continu inclusifs et de

156 qualité, tout en respectant et en améliorant les conditions d'entrée et les réglementations
157 nationales pour devenir enseignant-e.

158 6. L'utilisation des technologies numériques dans le cadre de l'enseignement doit se faire de
159 manière responsable et respectueuse des réglementations en vigueur, notamment en ce qui
160 concerne la propriété intellectuelle. Il importe de prendre en compte le droit à la déconnexion
161 (essentiel pour le bien-être des effectifs), lequel existe déjà dans certains accords et cadres
162 juridiques. Les outils numériques ne peuvent se concevoir comme un moyen de contrôler les
163 élèves et les personnels de l'éducation. À cet égard, les outils et ressources numériques
164 doivent être utilisés de manière critique.

165 7. L'égalité, l'inclusion et le respect des droits humains au sein des systèmes éducatifs sont des
166 facteurs essentiels pour attirer une population plus diversifiée dans la profession enseignante,
167 revaloriser son statut et son image dans la société et faire en sorte que les enseignant-e-s et
168 les personnels de l'éducation soient appréciés et soutenus. La formation initiale et le
169 développement professionnel continu des enseignant-e-s, des universitaires et des personnels
170 de l'éducation, organisés gratuitement et pendant les heures de travail, jouent un rôle central
171 à cet égard.

172 8. Les syndicats de l'enseignement devraient également porter leur attention sur l'égalité et
173 l'inclusion dans le cadre du renouvellement syndical, afin de pouvoir répondre aux besoins
174 des effectifs, quel que soit le milieu dont ils sont issus, et représenter l'ensemble des
175 enseignant-e-s, des universitaires et des personnels de l'éducation de la région européenne.

176

177 **Confirme l'engagement des organisations membres du CSEE à :**

178

179 1. Se mobiliser en faveur d'une profession enseignante attrayante, diversifiée et valorisée, basée
180 sur le respect de l'autonomie professionnelle, de l'éthique professionnelle et de la liberté
181 académique, en procédant à la mise en œuvre du Document d'orientation politique du CSEE
182 sur le renforcement du statut et de l'attrait de la profession enseignante et en facilitant les
183 échanges d'expériences et de bonnes pratiques entre les affilié-e-s et les autres syndicats de
184 l'enseignement (notamment transfrontaliers).

185 2. Renforcer la voix des personnels de l'éducation en Europe et faire en sorte que le rôle
186 fondamental de la profession enseignante au sein de la société soit respecté, reconnu et
187 soutenu au travers d'un dialogue social pertinent, de la négociation collective et de la
188 participation à l'élaboration des politiques.

189 3. Continuer à faire pression sur les gouvernements et les autorités éducatives pour accroître les
190 investissements et établir des budgets publics pour l'éducation de façon à allouer des
191 ressources suffisantes, prévisibles et durables, y compris après la période des plans de relance,
192 de manière globale et non pas selon des approches fragmentées et basées sur des projets.

- 193 4. Continuer à faire prendre conscience aux gouvernements et à la population que l'éducation
194 est un droit humain et un bien public, devant être soutenu par l'ensemble de la société et
195 accompagné d'un investissement à long terme à travers les mandats politiques.
- 196 5. Continuer à faire pression sur les gouvernements pour garantir un financement public durable
197 et équitable de la recherche et améliorer la qualité de l'enseignement supérieur, les
198 connaissances issues de la recherche jugées pertinentes pour la profession enseignante et les
199 recherches visant à apporter des réponses aux problèmes économiques et sociétaux.
- 200 6. Mener des campagnes pour améliorer les mécanismes de recrutement et de rétention au sein
201 de la profession enseignante, lesquels doivent être basés sur des salaires attractifs, des
202 conditions de travail de qualité, un équilibre entre vie privée et vie professionnelle et des
203 perspectives de carrière intéressantes pour les enseignant·e·s, les universitaires et les
204 personnels de l'éducation.
- 205 7. Protéger et faire respecter les exigences nationales pour les personnels de l'éducation qui
206 entrent dans la profession et faire pression en faveur d'une formation initiale et d'un
207 développement professionnel continu, inclusifs et de qualité, en vue de répondre aux besoins
208 professionnels de l'ensemble des enseignant·e·s, des universitaires et des personnels de
209 l'éducation, notamment en ce qui concerne les compétences et aptitudes écologiques et
210 numériques et celles requises pour la mise en œuvre de l'éducation inclusive.
- 211 8. Aborder l'égalité et l'inclusion au sein de la profession enseignante de manière globale et
212 intégrer ces thématiques dans tous les domaines de travail des syndicats de l'enseignement,
213 en analysant ces questions sous différents angles (ex. zones urbaines/rurales, public/privé,
214 différences géographiques), comme le soulignent les priorités clés définies dans le Plan
215 d'action du CSEE pour l'égalité, la diversité et l'inclusion.
- 216 9. Veiller à ce qu'une plus grande priorité soit accordée à l'éducation à la citoyenneté
217 démocratique dans les systèmes éducatifs européens, afin de s'assurer que l'ensemble des
218 personnels de l'éducation aient acquis les compétences pour promouvoir l'esprit critique, les
219 valeurs démocratiques, les droits humains et l'engagement civique, et que l'ensemble des
220 élèves et des personnels de l'éducation bénéficient d'environnements d'apprentissage et de
221 travail ouverts et sûrs, basés sur la tolérance et le respect mutuel.
- 222 10. Faire pression pour renforcer la protection de la santé et de la sécurité au travail, l'équilibre
223 vie privée et vie professionnelle et le bien-être des personnels de l'éducation, notamment au
224 travers des cadres juridiques nationaux et européens, en accordant une attention particulière
225 à la prévention des risques psychosociaux à la suite de la crise de la COVID-19.
- 226 11. Réclamer une plus grande responsabilité publique et la mise en place de cadres juridiques
227 efficaces pour lutter contre les activités déréglées des acteurs commerciaux (ex. les
228 sociétés de technologies de l'éducation) dans le secteur de l'éducation, en vue de préserver
229 la valeur publique d'une éducation de qualité pour tou·te·s.
- 230 12. Continuer à faire pression pour assurer la participation active des syndicats de l'enseignement
231 à chaque étape de la formulation des politiques ayant une incidence sur les aspects
232 pédagogiques et le statut de la profession enseignante, et engager davantage le dialogue avec
233 les responsables politiques.

- 234 13. Participer à la conception, à l'évaluation et à la mise en œuvre des stratégies nationales et
235 européennes pour le climat et l'éducation, entre autres, le Cadre de compétences européen
236 en matière de durabilité.
- 237 14. Faire pression sur les autorités éducatives en vue de fournir un soutien efficace et du matériel
238 moderne de qualité, des lignes directrices et des outils modernes aux enseignant·e·s et aux
239 personnels de l'éducation, en vue de contribuer à la transition écologique de l'éducation et
240 des établissements scolaires.
- 241 15. Se recentrer sur le renouvellement syndical : travailler davantage avec les jeunes membres et
242 répondre davantage aux besoins de ceux et celles qui, souvent en marge du marché du travail,
243 ne sont pas membres d'un syndicat, en vue d'entrer en contact avec les jeunes et d'assurer
244 une meilleure présence dans des contextes différents, mais inextricablement liés, tels que les
245 lieux de travail et les communautés dont font partie les jeunes.
- 246 16. Renforcer les compétences et les capacités des jeunes membres pour améliorer leur
247 communication et défendre leurs besoins en proposant notamment à la jeune génération de
248 professionnel·le·s de l'éducation une formation aux fonctions de direction.
- 249 17. Poursuivre le développement des connaissances concernant les défis et obstacles rencontrés
250 par les jeunes professionnel·le·s de l'enseignement pour accéder au marché du travail, et les
251 moyens de les surmonter en s'engageant dans les syndicats de l'enseignement.